

PREFET DE LA GIRONDE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE L GIRONDE Service des Procédures Environnementales

1 0 DEC. 2013

ARRETE DU

Arrêté portant composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Nappes Profondes » de Gironde

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PREFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu le code de l'Environnement notamment les articles L 212-4 et R212-29 à R212-31 sur la commission locale de l'eau chargée de l'élaboration, la révision, le suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2011 modifié portant renouvellement de la commission locale de l'eau (CLE) chargée d'élaborer le schéma d'aménagement et de gestion des eaux "nappes profondes" de Gironde,

Vu la lettre du Président de la SEPANSO du 30 octobre 2013 désignant Monsieur Thierry ALEZINE pour représenter son association à la CLE du SAGE nappes profondes en remplacement de Monsieur Gilbert LE POCHAT,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture,

ARRETE

<u>ARTICLE PREMIER</u> – La commission locale de l'Eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Nappes Profondes » de Gironde est constituée comme suit :

.../...

<u>1 - Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissements publics locaux</u> :

Collectivités	Titulaires
Conseil Régional	M. Michel DAVERAT
Conseil Général	M. Jacques MAUGEIN M. Alain RENARD M. Vincent NUCHY
	M. Jean-Pierre TURON (maire de Bassens)
Association des Maires de la Gironde	M. Jean-Pierre AUBRY Conseiller municipal de St Jean D'Illac
	M. Jean-Paul GARNIER Conseiller Municipal de Talence
	M. Bernard Philippe LACOSTE maire de Saint-Magne
	M. Pierre DUCOUT maire de Cestas
	Mme Laurence HARRIBEY maire de Noaillan
Communauté Urbaine de Bordeaux	M. Gérard CHAUSSET
	M. Robert QUERON

2 - Collège des représentants des Usagers, des Propriétaires riverains, des Organisations Professionnelles et des Associations concernés :

Organisations représentées	Titulaires
Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux	M. Jean-Daniel CAILLET
Chambre de Commerce et d'Industrie de Libourne	M. Luc GAUDILLERE
Chambre d'Agriculture de la Gironde	M. Xavier de SAINT LEGER
SEPANSO	M. Thierry ALEZINE
Fédération de Pêche (FDAAPPMA)	M. Thierry MOISSONNIER
Association des Consommateurs (C.L.C.V)	Mme. Caroline GOTTER
Association (CREPAQ)	M. Dominique NICOLAS

3 - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements Publics :

- -Représentant du Préfet Coordonnateur de bassin : M. le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde, ou son représentant,
- -Le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ou son représentant,
- -La Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine ou son représentant,
- -Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde ou son représentant,
- -Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine ou son représentant.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2011 modifié.

ARTICLE 4: Publication et exécution:

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et la liste des membres de la CLE sera actualisée sur le site internet http://www.gesteau.eaufrance.fr.

Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, le Président de la Commission Locale de l'Eau, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux le,

0 DEC. 2013

LE PREFET.

La Sel-Albira Gariéral